

Informations tarifaires Et Aides financières

Tarification 2021/2022 :

Nous vous rappelons nos tarifs pour l'année 2021/2022 :

- Contribution familiale forfaitaire : 925.00 €
- Contribution Enseignement Catholique : 80.00 €
- Contribution UDOGEC : 9.00 €
- Frais administratifs : 35.00 €
- Pastorale : 6.00 €
- Cahier d'activité : montant à définir en fonction de la classe de votre enfant

Soit **annuellement 1055.00 €**, somme à laquelle vient se déduire 215.00 € d'arrhes que vous avez réglé au préalable. Ce qui revient à 840.00 € pour l'année soit **mensuellement 84.00 €**.

Rappel tarification familles nombreuses :

Si 1 enfant à SFA	Si 2 enfants à SFA	Si 3 enfants à SFA	Si 4 enfants à SFA
100 % de la contribution	1 ^{er} : 100 % de la contribution	1 ^{er} : 100 % de la contribution	1 ^{er} : 100 % de la contribution
	2 nd : 90 % de la contribution	2 nd : 75 % de la contribution	2 nd : 75 % de la contribution
		3 ^{ème} : 50 % de la contribution	3 ^{ème} : 50 % de la contribution
			4 ^{ème} : 25 % de la contribution
			À partir du 5 ^{ème} 25 %.

Pour les familles séparées qui souhaitent payer les frais de scolarité séparément, merci de nous faire parvenir une demande écrite à : compta@sfa34.fr.

Aides financières :

- 1- **Bourses de collège** : Le dossier de demande de bourse est à récupérer à l'accueil de notre Etablissement dès le 6 Septembre 2021. Vous pouvez vous rendre sur le site de l'académie de Montpellier pour plus amples informations. Prévoir les documents suivants : Avis d'impôt 2020 sur les revenus de 2019, attestation de paiement CAF, jugement de garde si séparation des parents.
- 2- **Aide aux repas** : Le dépôt des demandes est à faire désormais en ligne, via l'adresse, <https://aiderestaurationscolaire.herault.fr>, **avant le 31 Août 2021**. Si toutefois vous avez la moindre difficulté, il est possible de joindre le conseil départemental de l'Hérault à restaurationscolaire@herault.fr ou au 04 67 67 81 93.
- 3- **Aide financière de l'Etablissement** : Grace aux dons versés par certaines familles, nous mettons en place une aide réduisant d'un certain pourcentage la contribution forfaitaire annuelle pour les foyers les plus modestes. La demande doit être effectuée auprès de l'accueil entre le 1er et le 11 Septembre 2021.
Pièces à fournir : dernier avis d'imposition, attestation de paiement CAF, 3 derniers bulletins de salaire.